SZ/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE MAURICE GUNSBOURG (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Maurice Gunsbourg par l'Entreprise Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine, agissant pour le compte de SADEV 94 – 31 rue Anatole France – 94300 Vincennes (reprise du trottoir),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Maurice Gunsbourg sur le tronçon compris entre l'avenue Jean Jaurès et la rue des Lampes** à compter du **15 janvier 2024 à 9 heures** jusqu'au **26 janvier 2024 à 18 heures :**

- **Rue barrée côté pair depuis l'avenue Jean Jaurès :**
  - **La circulation** sera **déviée :**
    - ✓ dans un sens par l'avenue Jean Jaurès et les rues Pierre Rigaud, Molière et Maurice Gunsbourg.
    - ✓ dans l'autre sens par l'avenue Jean Jaurès et les rues Nouvelle, Robert Witchitz et Maurice Gunsbourg.
- **Neutralisation du cheminement piéton :** la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h (rappel).**

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Entreprise Jean Lefèbvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 11 JAN. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 12 JAN. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon